

L'Autorité de la concurrence contribue aux travaux du G7 : publication d'un Compendium

Publié le 12 octobre 2022

L'Autorité de la concurrence participe aux travaux du G7 des autorités de concurrence présidé cette année par l'Allemagne. Dans ce cadre, elle a pris part à la mise à jour du « Compendium des approches visant à améliorer la concurrence sur les marchés numériques » (ci-après le « Compendium »), publié ce jour par le Bundeskartellamt, l'autorité de concurrence allemande.

Cette initiative avait été lancée en 2021 sous la présidence du Royaume-Uni.

Les apports du Compendium

Le Compendium concrétise les travaux menés par la présidence allemande du G7 sur le thème de la concurrence sur les marchés numériques. Il recense et compile la pratique décisionnelle et consultative, dans l'économie numérique, des autorités de concurrence des pays du G7 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni), de la Direction générale concurrence de la Commission européenne et des autorités de concurrence de quatre pays invités (Afrique du Sud, Australie, Corée du Sud, Inde).

Le recueil des expériences de chacun s'articule autour de quatre axes :

- Les réponses apportées par les autorités de concurrence aux préoccupations de concurrence soulevées par les marchés numériques (décisions contentieuses, avis, enquêtes sectorielles ou études techniques) ;
- Le développement de l'expertise des autorités de concurrence sur les questions liées au numérique ;
- Les réformes législatives proposées à l'échelle nationale ou européenne ;
- L'importance de la coopération à l'échelle nationale et internationale.

Le Compendium est un outil informatif et utile pour l'ensemble des autorités de concurrence, régulateurs, décideurs et acteurs des marchés numériques dans le monde.

Le Compendium, pour en savoir plus

Le Compendium est publié en marge du « G7 Digital Competition Summit », organisé à Berlin, du 11 au 12 octobre 2022, qui rassemble les chefs des autorités de concurrence ainsi que des décideurs des pays du G7 et de la Commission européenne. L'Autorité de la concurrence salue cette réalisation, qui intervient trois années après la publication de « l'Accord sur une vision commune des autorités de concurrence du G7 sur concurrence et économie numérique » en 2019 sous présidence française du G7.

Pour en savoir plus, le texte du Compendium est accessible [ici](#).

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)